

volet destiné à : Assuré

Organisme Gestionnaire

Destinataire

900 CPAM 13  
13421 Marseille Cedex 20  
Fax : 04 86 13 49 33

Votre correspondant :

Virginie POINT  
36 46  
Email : adresse@email

Mademoiselle Valerie france ARNAUD  
0010 Rue FONDERE  
13004 MARSEILLE  
France

Références à rappeler sur toute correspondance

2 70.01.13.055.064 / 47 - DP - 1

Le 27/06/2017

## TITRE DE PENSION D'INVALIDITE

Art L.341-1, L.341-4, L.341-9 et R.341-2 du Code de la sécurité sociale

### DECISION

Le Médecin Conseil a estimé que vous présentez un état d'invalidité réduisant des 2/3 au moins votre capacité de travail ou de gain justifiant votre classement dans la catégorie 2.

Après examen de votre dossier, le point de départ de la pension qui vous est attribuée est fixé au 01/09/2017.

Cette pension, attribuée à titre temporaire, est susceptible d'être révisée en raison de l'évolution possible de votre état de santé.

Le montant de la pension qui vous sera servi est précisé sur la notification ci-jointe.

Je vous prie d'agrérer l'expression de mes salutations distinguées.

### VOIES DE RE COURS

Recours administratif :

Commission de Recours Amiable

900 CPAM 13  
13421 Marseille cedex 20

Recours médical :

Tribunal du Contentieux de l'Incapacité  
65 Avenue Jules Cantini  
Tour Méditerranée 12ième étage  
13006 Marseille

La procédure à suivre en cas de recours est détaillée en pièce jointe

Pour le Directeur

P.J. : Notification du montant de la pension - Procédure voies de recours

### IMPORTANT

**Ce document constitue votre titre de pension et doit être conservé par vos soins  
(il ne sera pas délivré de duplicata)**

**Les pensions d'invalidité sont toujours attribuées à titre temporaire**